

Broteas



GROUP 3 (G1) FUNGICIDE

fiche de données de sécurité
<https://bit.ly/3cLm0u8>



FONGICIDE à large spectre pour culture de blé, avoine, orge, seigle, crucifères oléagineuses, graines potagères et légumineuses potagères.

Concentré émulsionnable (EC) – Formulation contenant 125 g/l de prothioconazole (12,8% p/p) et 125 g/l de tébuconazole (12,8% p/p)

ATTENTION

BROTEAS (AMM n°2210743)
(contient du prothioconazole et du tébuconazole)
UFI: 12X2-COOP-U004-W01H

H315 Provoque une irritation cutanée
H319 Provoque une sévère irritation des yeux
H335 Peut irriter les voies respiratoires
H361d Susceptible de nuire au fœtus
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P261 Éviter de respirer les brouillards/aérosols. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. P304+P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale. EUH401 Respectez les instructions d'utilisations afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

SPe 3 Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. **SPe 3** Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. En cas de ruissellement possible sur la parcelle traitée, prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau. **SPe 3** Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée : 48 heures

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

PROTEGER DU GEL - BIEN AGITER AVANT USAGE
REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Numéro de lot : voir sur emballage – Consulter le livret avant toute utilisation

volume net
5LE

Distribué par :
Crophthetics Ltd

Détenteur de l'AMM :
JT Agro Ltd

126-134, Baker Street, London W1U 6UE - ROYAUME UNI
Telephone: +44 (0)1628 421890
www.jtagro-crophthetics.com
Email: jaitej@jtagro-crophthetics.com

EN CAS D'URGENCE

Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt Attitude,
n° vert : 0 800 887 887
(appel gratuit depuis un poste fixe).

crophthetics

Broteas



GROUP 3 (G1) FUNGICIDE

fiche de données de sécurité
<https://bit.ly/3cLm0u8>

FONGICIDE à large spectre pour culture de blé, avoine, orge, seigle, crucifères oléagineuses, graines potagères et légumineuses potagères.

Concentré émulsionnable (EC) – Formulation contenant 125 g/l de prothioconazole (12,8% p/p) et 125 g/l de tébuconazole (12,8% p/p)



BROTEAS (AMM n°2210743)

(contient du prothioconazole et du tébuconazole)

UFI: 12X2-C00P-U004-W01H

H315 Provoque une irritation cutanée

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H335 Peut irriter les voies respiratoires

H361D Susceptible de nuire au fœtus

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P261 Éviter de respirer les brouillards/aérosols. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT

AVEC LA PEAU : Laver abondamment à

l'eau. P304+P340 EN CAS D'INHALATION :

transporter la personne à l'extérieur et la

maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer. P305 + P351 + P338 EN

CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution

à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de

contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer. P312 Appeler immédiatement un

CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale. EUH401 Respectez les instructions d'utilisations afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel

d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des

eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

SPe 3 Pour protéger les arthropodes non-ciblés, respecter une zone non traitée de 5 mètres par

rapport à la zone non cultivée adjacente. **SPe 3**

Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux

points d'eau. En cas de ruissellement possible

sur la parcelle traitée, prévoir un dispositif

végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres par

rapport aux points d'eau. **SPe 3** Pour protéger

les plantes non-ciblés, respecter une zone non

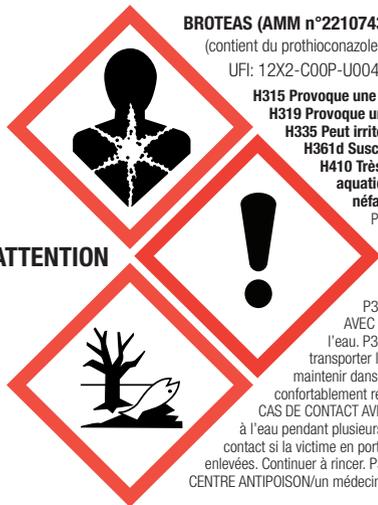
traitée de 5 mètres par rapport à la zone non

cultivée adjacente.

Délai de rentrée : 48 heures

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

ATTENTION



PROTEGER DU GEL - BIEN AGITER AVANT USAGE
REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Numéro de lot : voir sur emballage – Consulter le livret avant toute utilisation

volume net
5L e

Distribué par :
Crophthetics Ltd

126-134, Baker Street, London W1U 6UE - ROYAUME UNI

Telephone: +44 (0)1628 421890

www.jtagro-crophthetics.com

Email: jaitej@jtagro-crophthetics.com

Détenteur de l'AMM :
JT Agro Ltd

EN CAS D'URGENCE

Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude,

n° vert : 0 800 887 887

(appel gratuit depuis un poste fixe).


crophthetics



Traitement des parties aériennes - **RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL**

Mode d'action: BROTEAS est un fongicide à action principalement préventive : le prothioconazole et le tébuconazole agissent par inhibition de la C14-déméthylase lors de la biosynthèse des stérols - **FRAC : Groupe 3 (G1)**

Cultures	Maladies	Dose max. d'emploi	Nombre max. d'applications	Stade d'application	DAR	<ul style="list-style-type: none"> • ZNT aquatiques • ZNT arthropodes non cibles • ZNT plantes non cibles
Avoine	Fusarioses des épis (<i>Fusarium roseum</i> & <i>Microdochium nivale</i>), Oïdium(s), Rouille couronnée, Septoriose(s)	1 L/ha	2/an	-	35 j	<ul style="list-style-type: none"> • 5 m (dont DVP 5) • 5 m • 5 m
Blé, triticale	Fusarioses des épis (<i>Fusarium roseum</i> & <i>Microdochium nivale</i>), Oïdium(s), Rouille(s), Septoriose(s)					
Orge	Fusarioses, Helminthosporiose et ramulariose, Oïdium(s), Rhynchosporiose, Rouille(s)					
Seigle	Fusarioses des épis (<i>Fusarium roseum</i> & <i>Microdochium nivale</i>), Rhynchosporiose, Rouille(s)					
Crucifères oléagineuses sauf moutarde et cameline (colza, navette, chanvre, bourrache, sésame & lin)	Cylindrosporiose, Oïdium(s) Sclérotiniose	1 L/ha	2/an	-	56 j	<ul style="list-style-type: none"> • 5 m (dont DVP 5) • 5 m • 5 m
Graines protéagineuses (pois protéagineux, pois fourrager, féverole & lupin)	Anthracosse(s), Oïdium(s), Rouille(s)	1 L/ha	2/an	-	35 j	<ul style="list-style-type: none"> • 5 m (dont DVP 5) • 5 m • 5 m
Légumineuses potagères (luzerne, trèfles, vesce, sainfoin & lotier)	Maladies des taches brunes, Oïdium(s)	1 L/ha	2/an	-	35 j	<ul style="list-style-type: none"> • 5 m (dont DVP 5) • 5 m • 5 m

DAR : Délai Avant Récolte (jours) - ZNT : Zone Non Traitée (mètres) - DVP : Dispositif Végétalisé Permanent (en mètres)

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/mrls/?event=search.pr>

CONDITIONS D'APPLICATION

IMPORTANT : Toutes les instructions, ci-après, doivent être lues attentivement afin d'utiliser BROTEAS dans des conditions optimisées et sécurisées.

BROTEAS est un fongicide de dernière génération composé de deux substances actives complémentaires : le prothioconazole appartient à la famille chimique des triazolinthiones et le tébuconazole appartient à la famille chimique des triazoles.

Cette combinaison de substances actives offre à BROTEAS un produit performant, efficace.

BROTEAS est recommandé pour le contrôle d'un large spectre de maladies sur l'avoine d'hiver et de printemps, le blé d'hiver et de printemps, le blé dur, l'orge d'hiver et de printemps, le seigle d'hiver et de printemps, et également pour le contrôle de plusieurs maladies des crucifères oléagineuses, des graines protéagineuses d'hiver et de printemps et des légumineuses potagères.

CÉRÉALES : blé, triticale, avoine, seigle et orge

BROTEAS offre une excellente protection des épis afin d'assurer à terme une production de qualité.

Fusarioses

Grâce à la réduction des attaques de l'épi, BROTEAS réduit efficacement le niveau de production de mycotoxines, dans le grain de blé.

Appliquer préventivement, en début de floraison dès l'apparition des étamines, jusqu'à la mi-floraison (entre les stades 1 à 2 noeuds jusqu'à la floraison).

Sur blé, triticale et seigle, ne pas appliquer après BBCH71. Sur avoine et orge, ne pas appliquer après BBCH 69. Et, pour une performance optimale de BROTEAS, il est recommandé de pulvériser au minimum 150 L/ha de bouillie à l'aide de buses double fentes (classiques ou à dérive limitée).

Oïdium

Appliquer BROTEAS aux premiers signes de la maladie. Si la pression de la maladie reste élevée, l'application peut être renouvelée.

Rouille couronnée

Appliquer BROTEAS dès l'apparition des premiers signes de la maladie. Une deuxième application peut être réalisée 2-3 semaines plus tard en cas de ré-infection.

Septoriose

Appliquer BROTEAS aux premiers signes de la maladie. Si la pression de la maladie reste élevée, l'application peut être renouvelée.

CRUCIFERES OLEAGINEUSES : colza, navette, chanvre, bourrache, sésame & lin

BROTEAS peut être utilisé sur toutes les variétés de crucifères oléagineuses d'hiver et de printemps contre la cylindrosporiose, l'oïdium et la sclérotiniose. BROTEAS s'applique dès la chute des premiers pétales (stade bouons floraux), pour un optimum d'efficacité autour de G1 (le stade G1 est un stade clé pour lutter contre les principales maladies des crucifères), jusqu'à la formation des siliques.

Il est préférable de traiter de façon préventive afin d'obtenir des résultats d'efficacité optimaux.

GRAINES PROTEAGINEUSES : pois protéagineux, pois fourrager, féverole & lupin

Pour toutes les maladies (oïdiums, rouilles & anthracnose), BROTEAS devra être appliqué entre les stades début floraison jusqu'à la fin de floraison, période pendant laquelle le risque est le plus élevé.

LEGUMINEUSES POTAGERES : luzerne, trèfles, vesce, sainfoin, lotier

BROTEAS devra être appliqué entre les stades début floraison jusqu'à la fin de floraison, période pendant laquelle le risque est le plus élevé.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Les pulvérisateurs doivent être soigneusement nettoyés avant utilisation. Les filtres et les jets doivent être vérifiés afin d'éviter tous dommages et/ou blocages. La hauteur de rampe doit être ajustée pour assurer une couverture uniforme de la culture, en particulier aux derniers stades de croissance. La bonne hauteur est celle à laquelle la pulvérisation atteint le dessus de la culture. Dans les cultures denses, aux stades de croissance ultérieurs, des volumes d'eau plus élevés devront être utilisés. Après utilisation, l'équipement de pulvérisation doit être nettoyé à fond, avec du détergent.

PREPARATION DE LA BOUILLIE

Bien agiter le bidon avant utilisation. Ajouter la quantité requise de BROTEAS au réservoir de pulvérisation à moitié rempli tout en maintenant le système d'agitation en marche, puis le compléter jusqu'au volume voulu. Toujours remplir la cuve en deux fois afin d'éviter tout risque de débordement.

Maintenir l'agitateur en fonctionnement pendant la pulvérisation et les arrêts jusqu'à ce que le réservoir soit complètement vide. Pulvériser immédiatement après le mélange.

METHODE D'APPLICATION

Application à l'aide d'un pulvérisateur à rampe. Une pression de pulvérisation de 2-3 bar est recommandée. Appliquer en qualité moyenne. Appliquer BROTEAS avec 100-300 litres d'eau par hectare.

Des volumes de pulvérisation plus élevés sont recommandés lorsque la culture est dense ou que la pression/le risque de maladie est élevé afin d'assurer une bonne pénétration dans les feuilles inférieures et à la base des tiges. La lutte contre la maladie peut être compromise par la réduction des volumes d'eau, ou si la couverture de pulvérisation est insuffisante. En cas de températures élevées (supérieures à 25°C), traiter de préférence, tôt le matin ou tard le soir.

MELANGES EXTEMPORANES

Les mélanges extemporanés doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Consulter le site : <https://ephy.anses.fr/>

Contactez JT Agro Ltd pour des informations complémentaires de compatibilité sur les mélanges extemporanés. Les instructions complètes du fabricant doivent être suivies pour chaque produit mélangé dans le réservoir.

PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Jt AGRO décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Ainsi, l'application répétée de BROTEAS seule ne doit pas être utilisée sur la même culture contre un agent pathogène à risque élevé tel que l'oïdium des céréales. Il a été démontré que les mélanges en cuve ou l'alternance avec des fongicides ayant un mode d'action différent (ex. : morpholines) protègent contre le développement des formes résistantes de maladies. Consultez votre conseiller pour obtenir des conseils, à jour, sur l'état actuel de la résistance et la stratégie de prévention et de gestion de la résistance des agents pathogènes des céréales et des crucifères oléagineuses, figurant sur l'étiquette.

Le Comité d'Action sur la Résistance aux Fongicides (FRAC) publie, régulièrement, des recommandations qui peuvent être consultées pour obtenir des renseignements supplémentaires.

ATTENTION : Le développement possible de souches résistantes à BROTEAS ne peut être exclu ou prévu. Lorsque de telles souches résistantes apparaissent, il est peu probable que BROTEAS donne un contrôle satisfaisant.

STOCKAGE DU PRODUIT

Conservé le produit uniquement dans son emballage d'origine à l'abri du gel, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conservé hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

PROTECTION DE L'OPÉRATEUR ET DU TRAVAILLEUR

Se laver les mains après toute manipulation / utilisation / intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Informations générales relatives aux bonnes pratiques de protection :

- l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles.
- le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).
- les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

CARACTÉRISTIQUES DES EPI		Protection de l'opérateur pendant les phases de :				Protection du travailleur
		Préparation/ mélange/ chargement	Application avec pulvérisateur à rampe		Nettoyage	
			Tracteur avec cabine	Tracteur sans cabine		
GANTS EN NITRILE certifiés NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique**	Réutilisables	Réutilisables***
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire + EPI partiel	FPI vestimentaire	FPI vestimentaire	EPI vestimentaire + EPI partiel	EPI vestimentaire
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)						
PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol P3 (EN 143) ou A2P3 (EN 14387)						
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifié norme EN 166 (CE, sigle 3) ou EN 170						

* Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation; ces gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

** Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation

*** En cas de contact avec la culture traitée

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

NETTOYAGE DU PULVERISATEUR ET GESTION DES FONDS DE CUVE

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

ELIMINATION DU PRODUIT, DE L'EMBALLAGE RE-EMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VA.LOR ou à un autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VA.LOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.



EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Après inhalation : Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison.

Après contact avec la peau : Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Après ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison.

AVERTISSEMENTS

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Détenteur de l'AMM :

JT Agro Ltd
1 Bell Street, Maidenhead, Berkshire SL6 1BU
ROYAUME UNI
Tel : +44 1 628 421 890
jaitej@jtagro-cropthetics.com

BROTEAS™ est une marque déposée par JT Agro Ltd.